

223C2111  
FR0013176526-FS0987

22 décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2023, la société anonyme de droit belge SITAM Belgique<sup>1</sup> (Avenue des Arts, 41, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 13 228 994 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la famille Dassault.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 263 855 390 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.